



COMMUNE : **012 ARGENVIERES**
 ARRONDISSEMENT : **18 BOURGES**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE BAUGY**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	385 569	32,68	103,80	392 600	128 302	32,68	128 302
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	40 500	29,47	124,24	40 800	12 024	29,47	12 024
Taxe d'habitation (TH)	81 095	20,49	59,74	80 700	16 535	20,49	16 535
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22 631	19,40	50,26	28 700	5 568	19,40	5 568
			Total	162 429			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)							162 429

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			32,68	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	162 429	=	29,47	
Taxe d'habitation (TH)	162 429	=	20,49	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			19,40	

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
21 093	0		532	3 151	0	-18 381	14 913	21 308

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	162 429	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	21 308	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	183 737
--	---------	---	---	--------	---	---	---------



A BOURGES
 Le 10 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
ISABELLE PHEULPIN

Le 17 avril 2026
 Pour la Commune,
Francine MENARD
 Maire d'Argenvières

Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 012 ARGENVIERES
 ARRONDISSEMENT : 18 BOURGES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BAUGY

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

272
0
0
0

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
 Taxe foncière sur le non bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

21 106
16 802
4 179

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
 b. Dotation pour recentrage THRS
 c. Mayotte

>>>
>>>
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

0
771
0
>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
 Taxe foncière sur le non bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

21 106
16 802
4 179

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

80 700
>>>
- 983
>>>
>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Correction des bases THRS
 d. Correction des bases THLV
 e. Correction des bases MTHRS

80 700
>>>
- 983
>>>
>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
 b. TVA compensant la CVAE
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

>>>
21 093
1,122102
11,39
19,72

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	42,36	105,90	2,10	103,80	16
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	40,57	127,98	3,74	124,24	16
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,99	62,48	2,74	59,74	16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	3,64	50,26	16

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	37,28
b. Communal	32,39

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	////

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
 b. Taux maximum de la majoration spéciale

18,32
>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

>>>
